

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS GROUPEMENT DES OPERATIONS SERVICE DOCTRINES OPERATIONNELLES

ARRÊTÉ GO/SDO 2019-08

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des officiers de reconnaissance Aéro du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne pour l'année 2019

La préfète de Seine-et-Marne Officier de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2001 fixant le guide national de référence relatif aux feux de forets modifié par l'arrêté du 10 décembre 2008 ;

Arrête,

Article 1^{er} : Liste d'aptitude opérationnelle ;

Liste d'aptitude opérationnelle des officiers de reconnaissance Aéro du SDIS de Seine-et-Marne - Année 2019

Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi	Qualification
17760	Cne	CLUZEL	Pierre	Référent départemental	AER 1, AER 2 et AER 3
10330	Cdt	DELAVEAU	Patrice	Officier Aéro	-
10250	Cdt	NAPOLEONI	Jean-Clément	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
12960	Cdt	PETIT	Fabrice	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
11330	Cdt	TONNEAU	Daniel	Officier Aéro, observateur aérien et cadre HBE	AER 1 et AER 2
13820	Cne	ANDRE	Jean-Michel	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
500940	Cne	BANNIER	Tanguy	Officier Aéro, observateur aérien, cadre HBE et AERO	AER 1, AER 2 et AER 3

Matricule	Grade	Nom	Prénom	Emploi	Qualification
19490	Cne	FREMAUX	Alexis	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
1359	Cne	GAILLARD	Olivier	Officier Aéro, observateur aérien, cadre HBE et AERO	AER 1, AER 2 et AER 3
83040	Cne	GUEGNARD	Sébastien	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
512390	Cne	PASQUIER	Denis	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
22620	Cne	SBAIZERO	Rémy	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
1064	Ltn	BIDAUT	Pascal	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
14720	Ltn	BOURCEY	Lionel	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
9650	Ltn	MAGER	Gilles	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
11020	Ltn	MANSUY	Franck	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
11070	Ltn	SCACCO	Philippe	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2
516740	Ltn	VARGUES	Julien	Officier Aéro et cadre HBE	AER 2

Article 2 : Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture et du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne.

Fait à Melun, le La préfète, 1-1 MARS 2019

Béatrice ABOLLIVIER